

LES ARCHIVES COMME INSTITUTION CULTURELLE ET LA QUESTION DE LA TRANSMISSION DE LA CULTURE¹

Fernand Harvey

Professeur
INRS-Urbanisation, Culture et Société
Québec

Toute société est le produit d'une culture qui s'inscrit dans le temps. Pour maintenir la cohérence du lien social, les sociétés ont recours à diverses instances de transmission constituées principalement par la famille, l'école, les organisations volontaires et les institutions culturelles soutenues par l'État ou le secteur privé. S'y ajoutent, mais de façon plus ambiguë, le rôle des médias et, plus récemment, celui des nouvelles technologies de communication et d'information.

Parmi les grandes institutions publiques qui jouent un rôle fondamental dans la transmission de la culture, il faut inclure les bibliothèques publiques, les musées, les organismes liés au patrimoine et les centres d'archives. Les rapports entre ces différentes institutions n'ont pas toujours été évidents par le passé, chacune ayant pris l'habitude de développer ses propres créneaux, compte tenu de l'état émergent des professions en cause, des législations en vigueur, de l'état de la recherche scientifique et de la place occupée par la culture au sein de la société.

Lorsqu'on examine les institutions culturelles du Québec depuis le début du XX^e siècle, on peut y déceler une évolution en trois étapes : celle de l'érudition pionnière, celle de la spécialisation et celle plus récente de la convergence des savoirs.

1- LA QUESTION DE LA TRANSMISSION DE LA CULTURE

Mais avant d'esquisser cette évolution des institutions culturelles, il n'est pas sans intérêt de revenir sur cette notion de transmission de la culture. On pourrait la définir comme un processus au cœur de toutes les sociétés dans la mesure où celles-ci sont constituées par des modèles de penser, de sentir et d'agir hérités des générations précédentes. Néanmoins, cette transmission n'est pas une simple reproduction du passé puisque les sociétés, comme les individus, sont confrontées aux choix inédits que posent le changement social et l'innovation dans les sociétés de la modernité.

La notion de transmission de la culture a longtemps été tenue en suspicion par les sciences sociales à cause de son caractère jugé conservateur. Si cette notion revient à l'avant-scène de la réflexion sur la société depuis quelque temps, il faut y voir l'expression d'un malaise engendré par l'accélération du changement social. Les enjeux liés à la mondialisation, l'impact social des nouvelles technologies d'information et de communi-

cation, l'aménagement de la diversité culturelle, la crainte suscitée par les industries culturelles à l'échelle planétaire, voilà autant de questions qui ne sont pas sans liens avec l'avenir de la transmission. Qu'est-ce que transmettre ? Que transmettre et pourquoi transmettre ?

Il importe, à la suite du philosophe Régis Debray, de distinguer entre la communication et la transmission. Les nouvelles technologies nous permettent d'avoir accès à une masse de documentation et d'information - incluant les questions culturelles - sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Communiquer consiste ici à transporter de l'information dans l'espace. Tout autre est la perspective de la transmission, laquelle consiste à transporter de l'information dans le temps. Considérée dans cette perspective, la transmission implique une filiation et une généalogie, qui relie tout autant les générations que leurs productions culturelles et intellectuelles. On a beaucoup fait état du malaise contemporain qui réduit la temporalité au présent et à la communication immédiate, reléguant ainsi la transmission à l'arrière-plan².

Que transmettre et pourquoi transmettre ? Ces interrogations posent, au fond, la question de la pertinence et celle du sens. Fernand Dumont a bien montré que les sociétés de la modernité, du fait qu'elles ont perdu l'assurance de leur cohérence, comme c'était le cas dans les sociétés du mythe et de la tradition, font face au défi de donner un sens au monde et de reconstruire sans cesse leur cohérence incertaine. Le passé n'étant plus garant de l'avenir, la transmission de la culture, toujours nécessaire pour fonder l'identité individuelle et collective, suppose néanmoins des choix en fonction des impératifs du présent³. D'où, un questionnement par rapport aux valeurs. Dans cette perspective, l'archiviste, le bibliothécaire et le conservateur ne sont-ils pas, chacun à sa façon, des médiateurs culturels qui transmettent une mémoire collective : celle de l'humanité, celle de la nation et celle de la communauté locale ?

Cette fonction de médiation culturelle a évolué au cours du XX^e siècle. Dans le cadre de cet exposé, j'aimerais proposer une réflexion qui permette de situer les archives en rapport avec les autres grandes institutions culturelles publiques, plus particulièrement les musées, le patrimoine et les bibliothèques publiques.

¹ Communication dans le cadre du 37^e congrès de l'Association des archivistes du Québec, Québec, 14 mai 2008.

² Fernand Harvey, « Les bibliothèques publiques et la société du savoir », dans Jean-Paul Baillargeon, dir., *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle* (Québec, Éditions de l'IQRC et Éditions ASTED, 2004) : p. 55-56.

³ Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, p. 95-113.



2- L'ÉPOQUE DE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS: L'ÉRUDITION ET LA QUÊTE IDENTITAIRE

Au Québec, les institutions culturelles publiques ont mis du temps à émerger, malgré les projets esquissés par bien des précurseurs dès la fin du XIX^e siècle, mais demeurés lettre morte. Dans le domaine des archives, John Langelier, sous-registraire, responsable des archives de la province, réclamait déjà en 1882 qu'on lui confie la responsabilité de recueillir, coordonner et conserver, voire de publier, toutes les archives historiques, administratives et judiciaires des gouvernements antérieurs⁴. Par ailleurs, lors des fêtes du Tricentenaire de Québec, en 1908, un comité de citoyens proposait en vain au gouvernement fédéral de Sir Wilfrid Laurier la construction à Québec d'un musée national des beaux arts⁵. Du côté des bibliothèques publiques, on connaît le retard historique accumulé par le Québec dans ce domaine. Le clergé catholique, craignant l'influence des mauvaises lectures, s'est toujours opposé à l'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine, préférant mettre sur pied des bibliothèques paroissiales sans envergure ni véritables moyens au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est dans ce contexte que la Bibliothèque Saint-Sulpice, créée à Montréal par la Congrégation de Saint-Sulpice, en 1915, allait servir comme institution privée de suppléance, en attendant son achat par le gouvernement du Québec en 1941.

Par ailleurs, il est intéressant de noter la naissance au cours de l'entre-deux-guerres de trois institutions qui seront étroitement liées par la suite: les Archives de la province, la Commission des monuments historiques et le Musée de la province de Québec. Il faut se rappeler que le début des années 1920 marque le début d'une véritable politique culturelle avant la lettre, grâce à l'action énergique d'Athanase David, secrétaire de la province, sous le gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau, de 1919 à 1936⁶.

Lorsque David crée le nouveau poste d'Archiviste de la province de Québec, en septembre 1920, il choisit comme titulaire Pierre-Georges Roy. Ce dernier est bien connu dans les milieux de l'érudition historique puisqu'il dirige le *Bulletin de Recherches historiques* depuis sa fondation en 1895. Aussitôt nommé à ce poste, Pierre-Georges Roy entreprend l'année suivante de publier le premier volume des *Rapports annuels des Archives de la province de Québec*. Son objectif sera de publier dans ces Rapports ou sous forme de volumes le plus d'inventaires et de documents pertinents en rapport avec le régime français. Sans doute considérerait-il que la diffusion à un plus large public d'historiens, d'érudits et d'amateurs d'histoire de ces documents était de nature à renforcer l'identité culturelle du Canada

français en lui rappelant ses origines. S'il accordait la priorité aux archives historiques anciennes, Pierre-Georges Roy aurait été prêt à ce que les Archives de la province recueillent également les archives administratives de plus de 50 ans, puisqu'il en fait la demande à deux reprises au gouvernement, mais sans succès. Il faut dire que la législation en vigueur avant les années 1960 - et même avant la loi des archives de 1983 - n'était pas de nature à développer une vision intégrée des archives nationales⁷.

En 1922, Athanase David intervient également dans le domaine du patrimoine en faisant adopter une loi pour la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Une loi française de 1913 avait servi d'inspiration à cette législation qui prévoyait, en outre, la mise sur pied d'une Commission des monuments historiques de cinq membres. Pierre-Georges Roy occupera la fonction de secrétaire de cette commission présidée à ses débuts par le juge Marc-Adélar Turgeon. Malgré des moyens limités, la Commission procédera au classement de quelques bâtiments historiques du régime français et patronnera divers ouvrages d'architecture rappelant l'époque de la Nouvelle-France. Cet accent mis sur la période des origines de la nation sera réitéré par l'historien de l'art Gérard Morisset au moment où il entreprend son *Inventaire des œuvres d'art du Québec*, à partir de 1937.

Dernière pièce au dossier de la mise en place des premières institutions culturelles publiques: la création du Musée de la province. En 1922, Athanase David fait adopter la «Loi sur les musées de la province» pour servir à l'étude de l'histoire, des sciences et des beaux-arts. Cette législation ambitieuse poursuit plusieurs objectifs: conserver et mettre en valeur l'héritage national, faire connaître les œuvres des artistes contemporains et former la jeunesse ainsi que le «peuple» au culte du «beau»⁸. La crise économique des années 1930 viendra ralentir le projet de construction du Musée provincial à Québec qui n'ouvre ses portes qu'en 1933. S'y trouvent réunis sous le même toit, les beaux-arts, l'histoire naturelle et les archives. Un concours de circonstances permet à Pierre-Georges Roy d'accéder à la direction du Musée dès 1931, à la suite du décès subit du premier directeur pressenti, Charles-Joseph Simard. Le choix de Roy comme directeur ne sera pas des plus heureux pour le développement des beaux-arts puisqu'il continuera d'accorder la priorité à ses travaux d'archiviste, laissant à son adjoint, Paul Rainville, le soin de s'occuper du Musée.

Que retenir de cette période pionnière des institutions culturelles publiques au Québec, plus particulièrement en ce qui concerne les archives? Ces nouvelles institutions reposent sur les épaules de quelques personnes,

⁴ Gilles Héon, «Les Archives nationales du Québec: la mémoire de la nation», *Archives*, vol. 27, no 2 (1995): p.8. Il faudra attendre la loi sur les archives de 1983, soit un siècle plus tard, pour que ce mandat soit pleinement octroyé aux Archives nationales du Québec!

⁵ H.V. Nelles, *The Art of Nation-Building. Pageantry and spectacle at Quebec's tercentenary*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 72.

⁶ Fernand Harvey, «La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936», *Les Cahiers des Dix*, 57 (2003): p. 31-83.

⁷ Gilles Héon, op. cit., p. 9.

⁸ Fernand Harvey, *Le Musée du Québec. Son public et son milieu*, Québec, Musée du Québec, 1991, p. 13.

d'autant plus que les structures de l'État québécois demeurent embryonnaires. Les archivistes ont développé leur compétence par la pratique, en l'absence d'une formation professionnelle structurée. De plus, la conception que l'on se fait des archives publiques est étroitement liée au passé lointain, en l'occurrence la période du régime français. L'archiviste demeure un érudit au service de la discipline historique. Le fait que les archives publiques soient logées au Musée du Québec ne signifie par pour autant qu'il existe une vision intégrée entre le patrimoine artistique et le patrimoine documentaire. Il s'agit plutôt d'une cohabitation commode pour l'époque. Il faut néanmoins noter une proximité entre les archives et le patrimoine matériel puisque Pierre-Georges Roy joue un rôle actif dans les deux domaines.

3- L'ÉMERGENCE DES POLITIQUES CULTURELLES, DES RÉSEAUX ET DE LA PROFESSIONNALISATION

La mise en œuvre de la Révolution tranquille au cours des années 1960 sera l'occasion d'une restructuration en profondeur des institutions culturelles québécoises créées au cours de l'entre-deux-guerres. Cette mutation peut s'expliquer par trois grands facteurs: l'intervention déterminante de l'État québécois en matière de politiques culturelles, l'émergence de réseaux associatifs dans le domaine des archives, des musées, du patrimoine et des bibliothèques publiques, ainsi que la volonté de ces réseaux de s'élargir et de se professionnaliser.

La modernisation de l'État québécois aura aussi des répercussions dans le secteur culturel. D'anciens organismes seront dépoussiérés et d'autres mis sur pied, pendant que des législations mieux adaptées aux exigences du développement culturel seront votées au cours des années 1960 et 1970. Le ministère des Affaires culturelles, créé en 1961, jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de ces politiques.

Dans le domaine des bibliothèques publiques, une première loi des bibliothèques publiques est votée en 1959, mais il faudra attendre le Plan du ministre Vaugeois, en 1980, pour assister à un véritable rattrapage historique. Il n'existait alors que 121 bibliothèques publiques pour l'ensemble du Québec; ce nombre sera porté à 849, cinq ans plus tard⁹.

Le ministère des Affaires culturelles s'impliquera également dans le soutien financier des musées avec la création d'un Service des musées privés en 1974, lequel sera restructuré en Direction générale des musées privés et des centres d'exposition, cinq ans plus tard. Le développement en dent de scie du Musée du Québec à partir des années 1960 et la création, après

des débats passionnés, d'un second musée national à Québec, le Musée de la civilisation, ouvert au public en 1988, montre bien que le milieu de la muséologie est alors en effervescence. La publication en 1979 d'un rapport du Ministère intitulé Musée et muséologie au Québec en 1979 avait en effet relancé le débat¹⁰. Par ailleurs, du côté du patrimoine, la Loi sur les biens culturels de 1972 fournissait des outils plus efficaces pour sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Pendant que les musées, le patrimoine et, à l'occasion, les bibliothèques publiques, faisaient l'objet de manchettes dans les journaux et suscitaient des débats publics, les archives demeuraient plus ou moins à l'écart des feux de la rampe. Mais leur transformation n'en était pas moins réelle. Le rattachement des Archives de la province au ministère des Affaires culturelles en 1961 et leur désignation sous le nom d'Archives du Québec (1963), puis d'Archives nationales du Québec (1970) annoncent déjà les transformations majeures qui restaient à venir quant au statut et au rôle des archives publiques au sein de la société québécoise. Par ailleurs, leur installation sur le campus de l'Université Laval (pavillon Casault) à la suite du réaménagement du Musée du Québec offrait une plus grande visibilité à cette institution culturelle jusque-là peu valorisée. Mais c'est la Loi sur les archives adoptée en 1983 qui marque le tournant le plus significatif pour le milieu de l'archivistique au Québec. Elle clarifie la notion d'archive, jusque-là demeurée ambiguë; elle englobe à la fois les documents actifs, semi-actifs et inactifs pour l'ensemble des services publics; elle établit, enfin, des liens avec la loi des biens culturels en s'intéressant à la protection des fonds et en prévoyant l'agrément de services d'archives privées¹¹. L'année précédente, l'adoption de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels avait mis la table pour une redéfinition de la fonction sociale des archives.

Parallèlement aux nouvelles interventions de l'État dans le remodelage des institutions culturelles, on observe une mise en réseau progressive des intervenants dans les différents secteurs correspondants. Les bibliothécaires, à l'avant-garde de la professionnalisation, mettent sur pied une Corporation des bibliothécaires du Québec en 1969. Chez les muséologues, on opte plutôt pour un réseautage des institutions autour de la Société des musées québécois restructurée en 1973 à partir de l'ancienne Association des musées de la province de Québec fondée en 1958. Quant aux archivistes, ils fondent en 1967 l'Association des archivistes du Québec qui regroupe les praticiens du secteur public et du secteur privé. Tous ces nouveaux regroupements constituent l'indice d'une nouvelle masse critique

⁹ Denis Vaugeois, « Du plan Vaugeois à aujourd'hui », dans Jean-Paul Baillargeon, dir., *op. cit.*, p. 83-87.

¹⁰ Fernand Harvey, *Le Musée du Québec... op. cit.*, p. 42-54.

¹¹ Gilles Héon, *op. cit.*, p. 11-12.



dans le secteur des institutions culturelles, laquelle n'existait pas avant les années 1960. En somme, chaque secteur prend de l'ampleur, se spécialise et veut faire entendre sa voix sur la place publique.

La constitution de ces différents réseaux évolue en parallèle avec un mouvement de professionnalisation. Il n'est donc pas étonnant que le besoin d'une formation universitaire ait commencé à se faire sentir. Les bibliothécaires ont à cet égard une longueur d'avance par rapport aux autres secteurs culturels puisqu'une École de bibliothéconomie intégrée à l'Université de Montréal offre un programme de baccalauréat dès 1961. Suivra un programme de maîtrise à partir de 1971. Du côté de la muséologie et de l'archivistique, les premiers programmes de formation universitaire sont plus tardifs. L'École de bibliothéconomie offre un premier certificat en archivistique en 1983. L'Université Laval fera de même en 1987. Cette même année, l'Université de Montréal et l'UQAM créent conjointement une maîtrise en muséologie. Deux ans plus tard, c'est au tour du département d'histoire de l'Université Laval d'offrir un diplôme de deuxième cycle dans ce domaine. Ainsi, l'offre de formation professionnelle augmente sensiblement dans le réseau universitaire québécois à partir des années 1980. Il est par ailleurs intéressant de noter que la notion de « sciences de l'information » apparaît à partir de 1984 dans le libellé des diplômes décernés par l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal qui prend le nom d'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information¹².

Un autre phénomène mérite d'être souligné : celui de la régionalisation. Il s'agit d'un mouvement de fond, alimenté à la fois par les politiques culturelles de décentralisation du ministère de la Culture et des Communications et par le réseautage d'initiatives issues des différents milieux régionaux. Au cours des années 1970, la politique de soutien financier aux musées régionaux, de même que la mise sur pied du réseau des Bibliothèques centrales de prêts (BCP) pour les régions rurales du Québec, constituent des exemples évidents dans ce sens. Il en va de même de la présence des Archives nationales du Québec dans neuf régions du Québec à partir de 1981.

Considérée globalement, cette période qui s'amorce au cours des années 1960 est celle de la spécialisation professionnelle et des stratégies de reconnaissance sociale. Lors du XII^e Congrès international des Archives tenu à Montréal en 1992 sous le thème « La profession d'archiviste à l'ère de l'information », Carol Couture affirmait d'emblée le but poursuivi par l'archiviste professionnel : « Occuper notre place dans la société, y être reconnu »¹³.

4- DE LA SPÉCIALISATION À LA CONVERGENCE: LES NÉCESSITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR

À la période de la spécialisation a succédé, depuis les années 1990, celle de la convergence. Nos sociétés produisent des masses d'information et de documentation sans précédent dans l'histoire de l'humanité. À cette densification du flux des informations viennent s'ajouter l'élargissement et l'interpénétration des différents champs d'intervention et de pratiques culturelles. Les institutions culturelles de la première moitié du XX^e siècle reposaient sur des compétences liées à l'érudition et à la culture générale pour assurer la transmission de la culture. Les compétences du XXI^e siècle exigent une ouverture à l'interdisciplinarité, aux techniques modernes de gestion et aux nouvelles technologies d'information et de communication, sans pour autant perdre de vue la question des finalités de la culture.

Tout semble indiquer que l'archivistique, la bibliothéconomie, la muséologie, le patrimoine et l'historiographie, sont engagés dans un mouvement de convergence, sans pour autant nier leurs spécificités disciplinaires respectives. Des impératifs au niveau de la gestion accélèrent ce mouvement de convergence, comme on a pu le voir avec la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, devenues en 2004, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à l'exemple d'un mouvement analogue mis de l'avant au niveau des institutions fédérales à Ottawa.

De l'aveu de Carol Couture, conservateur et directeur général des archives à la BANQ, cette fusion avait été précédée par l'harmonisation des formations des bibliothécaires et des archivistes à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Le facteur de convergence de l'archiviste et du bibliothécaire tiendrait alors au fait que tous les deux « interviennent sur l'information ». L'abolition de la distinction classique entre les archives historiques et les archives administratives explique sans doute que la nouvelle discipline archivistique ne soit plus considérée uniquement comme une ressource pour la recherche scientifique, mais également « comme une ressource informationnelle essentielle à la prise de décision »¹⁴. Après le besoin de reconnaissance professionnelle manifestée antérieurement, on sent ici une volonté d'insérer l'archiviste dans le présent et dans l'action, à titre de partenaire à part entière. Reste à savoir si l'archiviste nouvelle mouture pourra continuer d'accorder une importance au moins égale au temps long : celui de l'historien et de la mémoire collective.

¹² Des formations en gestion documentaire apparaissent également dans le réseau de l'Université du Québec et dans différents Cégeps.

¹³ Carol Couture, « Les acquis et les perspectives de développement de la discipline archivistique », *Archives*, vol. 25, no 1 (1993) : p. 24. La professionnalisation des archivistes a été traitée dans l'étude approfondie de Louise Gagnon-Arguin : *L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1992, 229p.

¹⁴ Carol Couture, « Entretien », *À rayons ouverts*, no 67 (printemps 2006), p. 6.



Il faut, par ailleurs convenir que l'élargissement des champs d'opération des institutions et des disciplines qui leur sont rattachées n'est pas le propre de l'archivistique. Le patrimoine nous en fournit un autre exemple. À l'origine, le patrimoine demeurait associé à des bâtiments ou des sites spécifiques. D'autres spécialistes s'occupaient en parallèle de folklore et de traditions orales. Puis, la notion de patrimoine s'est élargie pour inclure l'audiovisuel et l'immatériel, mais également l'idée d'*ensembles*, tant bâtis que naturels. On a cessé, contrairement à l'époque de Gérard Morisset, de ne considérer que la tradition française d'avant 1840, pour inclure la période industrielle, voire les années plus récentes. Des champs spécialisés sont apparus incluant les patrimoines religieux, industriel, forestier, minier, maritime, etc.

Les institutions elles-mêmes ont élargi à des secteurs voisins le champ de leurs activités culturelles. Les bibliothèques publiques constituent un bel exemple d'un tel élargissement, encouragées en cela par l'intégration des nouvelles technologies et l'accès à l'audiovisuel et à l'Internet pour les usagers. Bon nombre de ces bibliothèques, particulièrement dans les petites municipalités, sont devenues de véritables centres culturels où activités d'animation pour jeunes ou adultes côtoient des expositions d'art ou d'histoire, ainsi qu'un programme de conférences. À Montréal, les activités de la Grande Bibliothèque s'inscrivent dans la même tendance, alors que livre et le document écrit partagent leur espace avec le multimédia.

* * *

Au terme de ce tour d'horizon de l'évolution des grandes institutions culturelles québécoises que sont les bibliothèques publiques, les musées, le patrimoine et les archives, il convient de revenir sur la notion de transmission qui constitue leur fonction première. Car à quoi bon conserver ou gérer, si ce n'est pour communiquer et surtout, transmettre.

Le métier d'archiviste, pour un, a connu depuis les années 1980 de profondes transformations professionnelles et technologiques que les spécialistes du domaine ont largement documentées et étudiées. Ces transformations ont rapproché l'archiviste de la gestion des affaires courantes et ont sans doute contribué à améliorer sa visibilité au sein de la société. Au Québec comme ailleurs, si le risque d'une instrumentalisation progressive du patrimoine archivistique à des fins purement administratives et politiques ne doit pas être sous-estimé, il pourrait être atténué par la fusion récente entre les Archives nationales et la Bibliothèque nationale. Cette fusion ne fait sans doute pas l'unanimité chez les archivistes qui craignent de perdre leur autonomie administrative et professionnelle, voire leur visibilité publique.

L'avenir dira si les archivistes ont gagné ou perdu dans cette alliance administrative. Il me semble néanmoins que les bibliothèques publiques en général, et la Bibliothèque nationale du Québec en particulier, constituent un contrepois au risque d'instrumentalisation des archives aux seules fins de gestion documentaire dans la mesure où la promotion de la culture générale et de la mémoire nationale sont au cœur de leur mission. La muséologie pourrait, par ailleurs, contribuer à concilier archivistes et bibliothécaires dans le cadre d'une fonction commune de mise en valeur du patrimoine documentaire. Des expositions de livres et de documents autour de thématiques culturelles ouvrent une voie en ce sens.

Cependant, l'archiviste devra aussi faire son examen de conscience par rapport à l'évolution de sa profession. Comme le bibliothécaire, l'archiviste n'échappe pas au caractère de plus en plus technique de sa formation qu'on a tendance à associer à la gestion documentaire. Les nouvelles technologies d'information et de communication ont d'ailleurs accéléré une telle orientation instrumentale. Se pose alors une question fondamentale : l'archiviste peut-il toujours être porteur de sens pour ceux qui le consultent ou qui le lisent ? Sa formation lui permet-elle encore d'acquiescer et de développer une culture générale qui permette de situer le patrimoine documentaire dans son contexte ; et pour tout dire, dans la mémoire collective ?

Comme l'historien, le bibliothécaire, le muséologue et le spécialiste en patrimoine, l'archiviste doit continuer d'être un porteur de mémoire pour faire le lien entre les générations. Cette tâche de transmission dépasse, à n'en pas douter, le niveau de la simple communication, tel qu'évoqué au début de cet exposé. Jean-Pierre Wallot et Jacques Grimard ont bien résumé l'enjeu de la transmission lorsqu'ils écrivent que les archives sont « porteuses de preuves, d'information et de témoignages » et qu'elles « agissent comme révélateur de culture, c'est-à-dire de ce « supplément d'âme » qui donne un sens et une identité aux groupes humains »¹⁵.

¹⁵ Jean-Pierre Wallot et Jacques Grimard, « Culture, archives et développement », *Archives*, vol. 27, no 3 (1996) : p. 6.